



Le Concile Vatican II a mis en valeur l'Institution des Chapitres comme « expression de l'active participation de tous au bien de l'Institut ». Perfectae Caritatis 14 (1965) (participer = avoir part et prendre part) aujourd'hui on parlerait de « gouvernance participative, et le but clairement explicité : « imprimer un élan de vie spirituelle et apostolique » (1966). Nous avons de la chance, nous Instituts, d'être tenus de réunir cette instance de « réveil » régulièrement.

Comme dit votre Livre de Vie (LV17) « La célébration d'un Chapitre est un événement d'Eglise, car, avec le renouvellement intérieur d'un Institut, c'est toute l'Eglise qui s'enrichit spirituellement ». Période où l'Esprit Saint est particulièrement à l'œuvre si les membres lui sont réceptifs. Il se vit « dans le souffle de l'Esprit » Et cette réceptivité à l'Esprit « dont on ne sait ni d'où il vient ni où il va » est à demander avec insistance. Donc un Chapitre est un événement qui intéresse l'Eglise au sens où un groupe ecclésial qui se renouvelle offre une chance de renouvellement pour le Peuple de Dieu.

Au cœur de la démarche du chapitre il y a le **Charisme**, la Mission, le Projet de l'Institut à mieux comprendre et à mieux vivre en fonction de la réalité actuelle du monde, de l'Eglise, de l'Institut. C'est ce que le Code dit avec ces termes : « protéger le patrimoine de l'Institut » (can.631)



### **Charisme de l'Institut**

#### **Don de l'Esprit comme un trésor à faire fructifier.**

On peut dire : les éléments essentiels qui constituent la spécificité, l'originalité de l'Institut :

Un certain visage du Christ ou un aspect du mystère chrétien,

Un type de service apostolique,

Une forme de vie communautaire ou fraternelle

Tout cela donnant une certaine couleur à la vie de prière, à la manière de vivre les vœux ou les engagements.



#### **Quel signe** donne un chapitre réuni ?

Un signe d'unité. Unité dans la diversité. Il est au service de la communion : « *il doit être composé de telle sorte que représentant l'institut tout entier il soit un vrai signe de son unité dans la charité* » (can.631).

#### **Quelle autorité** a un Chapitre ? :

Une autorité **première (LV 16)** : ce qui signifie que la Supérieure générale avec son conseil est tenue **de** mettre en œuvre les orientations du Chapitre. « *Le Chapitre donne l'impulsion missionnaire et fixe les orientations dont le gouvernement devra tenir compte pendant la durée de son mandat* » (LV 21). Elle est tenue de rendre compte dans son Rapport (LV 56) au chapitre suivant de la manière dont elle a mis ces orientations à exécution, et de dire, si c'est le cas, pourquoi cela n'a pu être réalisé.



Une autorité **normative** au sens où il donne les grandes orientations jusqu'au prochain chapitre (pour vous 6 ans). Il n'a pas autorité dans les domaines administratifs comme par exemple des nominations de personnes. Il ne peut non plus modifier sa propre composition mais peut demander que soit modifiée celle du Chapitre suivant.

Cette autorité est exercée de manière périodique : c'est pourquoi on parle de l'ouverture du Chapitre et de la clôture du Chapitre. La périodicité est variable selon les Instituts.

Une autorité **normative encore** au sens où le Chapitre donne des orientations, fait des recommandations, qui seront mises en oeuvre par la Supérieure générale et son conseil. Le Code dit que la mission du Chapitre général est : « *édicter des règles auxquelles tous doivent obéir* »

Il peut demander à Rome des modifications au Livre de Vie (ceci par un vote au 2/3 des voix) et modifier le Livre Annexe.

C'est une autorité **collégiale** : membres ont le même soient membres de droit ou très anciens, avec ou sans généraux. etc... Cette avec l'autorité dite Supérieure générale avec son



ce qui signifie que tous les pouvoir de décision qu'ils membres élus, très jeunes ou expérience des chapitres autorité collégiale s'articule « personnelle » de la conseil.

Le fondement de l'autorité collégiale réside dans le droit que chaque membre acquiert à l'Engagement. Il a voix au Chapitre. Chaque membre est porteur du Charisme, concerné par sa vitalité, agent de son développement. Un adage du droit canonique médiéval dit : « ce qui concerne tous et chacun doit être approuvé par tous ». (*quod omnes tangit ab omnibus approbari debet* »).

**La Présidente** du Chapitre est la Supérieure générale. Elle est particulièrement garante que le Chapitre « protège le patrimoine spirituel de l'Institut ». (can.631) C'est-à-dire ne prenne pas des orientations qui empêcheraient le charisme de se déployer.

Elle veille à la qualité de l'animation. C'est avec elle que l'Animatrice du Chapitre est particulièrement en relation pour la bonne marche de l'ensemble et pour régler, s'il y a lieu, une situation non prévue dans la Procédure.



Il est souhaité qu'une Capitulante, (professe perpétuelle) soit une personne :  
\*à l'aise avec le Charisme exprimé et vécu aujourd'hui, ce qui n'exclut pas de sa part une capacité de critique constructive ;

\*accueillante à la diversité des opinions ; c'est la diversité des opinions qui permet un débat fructueux ; participer dans un Chapitre c'est être capable de modifier son point de vue pour le bien de l'ensemble. Là jouent particulièrement les vœux de chasteté, pauvreté, obéissance.ans le Livre de Vie 18 on dit « *cette rencontre exige un climat de pauvreté, de prière, de charité fraternelle et de liberté évangélique pour que chacune puisse s'exprimer avec simplicité et recevoir dans la sérénité l'opinion des autres* ».

\*apte à discerner la volonté de Dieu sur l'Institut dans la confiance qu'Il veille sur le chemin de ses disciples ;

\*prête à donner librement sa l'Institut et de l'audace nécessaire C'est une personne qui pense l'Institut, agit pour le bien de celui de son groupe ou pays « ligotée » par la pensée de son compte comme une partie de l'Institut. Elle ne se situe pas comme représentante d'un groupe d'âge ou d'une région ou d'un pays. Elle est appelée à agir, à voter, comme l'on dit « *motu proprio* », d'une manière libre et responsable.



parole en tenant compte de la réalité de pour risquer des pas nouveaux. « Institut » et regarde ce qui convient à l'Institut et non pour son intérêt propre ou d'appartenance. . Elle n'est aucunement groupe ou pays, même si elle en tient compte comme une partie de l'Institut. Elle ne se situe pas comme représentante d'un groupe d'âge ou d'une région ou d'un pays. Elle est appelée à agir, à voter, comme l'on dit « *motu proprio* », d'une manière libre et responsable.

Une Capitulante est en responsabilité de gouvernement. Elle va veiller à ce que le Chapitre remplisse sa mission dans l'Esprit de l'Institut.

Il lui revient aussi :

- d'être régulière dans sa participation et de ne pas s'absenter du Chapitre sans raison majeure à voir avec la Présidente.



- d'étudier le rapport de la Supérieure générale et du Conseil ;
- étudier le rapport financier et s'éclairer à ce sujet en cas de difficultés
- de protéger la confidentialité du Chapitre : ne pas révéler au dehors les voix obtenues par les personnes et le nom des personnes qui ont défendu telle ou telle position .Et ceci demain et toujours.
- de soutenir les orientations du Chapitre, une fois votée, même si elle n'a pas voté en leur faveur.

Pour que les capitulantes soient à même de voter les orientations elles doivent disposer pour un discernement :

- des informations nécessaires (c'est le sens des rapports et documents mis à leur disposition.)



- de temps personnels
- de travail en groupes et de débats en assemblée ce qui- demande écoute active et participation.
- D'un espace de temps entre la discussion et le vote.
- On peut récapituler le travail des capitulantes/ts
- évaluer la situation de l'Institut : les travaux préparatoires et les rapports apportent des éléments pour cela.
- Discerner la volonté de Dieu sur l'Institut : Dieu veille sur le chemin de ses amis.
- Proposer des orientations dans la ligne du Charisme
- Edicter des normes pour soutenir ces orientations.



### Sens pascal/ecclésial

Un Chapitre général est un événement d'Eglise.

Comment l'informer de cet événement et recevoir ses suggestions.

- Partout où l'unité est en jeu les forces de divisions se réveillent. A l'épreuve de la diversité le Chapitre peut être un lieu de combats, de dépouillements, d'où l'importance de la prière personnelle et communautaire, de la célébration eucharistique où Parole et Pain sont partagés. Votre Livre de Vie 18 « *Les membres du Chapitre se réuniront pour prier, écouter ensemble la Parole de Dieu, discerner les exigences de l'Esprit, approfondir le Charisme de l'Institut, accueillir n nouvel appel à la conversion et s'engager dans l'évangélisation du monde contemporain* ».

- Il est bon de se rappeler que le terme chapitre vient de la rencontre hebdomadaire des moines à qui l'Abbé lisait un chapitre d'écriture avant de traiter des affaires importantes du monastère. Comment donner sa juste place à la Parole de Dieu dans les jours du Chapitre ?



### **Attributions du Chapitre**

Modifier les Constitutions des Religieuses et les Statuts des Séculières. Cela nécessite l'approbation du St Siège. LV 20

Peut faire des ordonnances pour tout l'Institut. LV 21

### **Particularités de votre Chapitre général.**

Il comporte deux temps :

1. Pour traiter les affaires qui concernent tout l'Institut
2. Selon leur mode de vie les capitulantes/ts se réunissent pour traiter de leurs affaires (LV 30)

### **Participation au Chapitre**

Une fois élu délégué, un membre doit participer. S'il a un empêchement grave il en parle à la Supérieure générale qui accepte ou non cette démission. Un membre suppléant est alors appelé. (LV 53).

### **La préparation du Chapitre**

Elle concerne tous les membres.

Puisque le Chapitre est une relecture des 6 années passées, un constat de la situation actuelle de l'Institut, une prospective sur les années qui viennent, chaque membre doit se sentir concerné par le Chapitre.

### **Période après Chapitre :**

C'est le temps où l'on suscite l'adhésion des membres. La réception d'un Chapitre général est une phase vitale pour un Institut. C'est en premier la responsabilité des Conseil mais aussi de chaque Capitulants/tes appelés à témoigner par la parole et par la vie de la nouveauté à mettre en œuvre.

Sr Eliane de Montebello - Canoniste  
Modératrice au Chapitre 2012